## Retenue collinaire de La Clusaz : Le verdict du référé suspension attendu le 20 octobre

Le 12 oct. 2022, à Grenoble



Le 29 septembre, nos cinq associations ont déposé un référé suspension auprès du Tribunal administratif de Grenoble pour demander la suspension en urgence de l’autorisation accordée à la retenue collinaire de Beauregard à La Clusaz.

L’autorisation de travaux a été affichée au bois de la Colombière le 26 septembre et les travaux peuvent maintenant démarrer à tout moment. Toutefois, l’arrivée des engins de travaux se heurte à deux obstacles de taille : l’occupation du bois par des militants (La CluZAD) et la décision du tribunal sur le référé suspension déposé par les associations.

L’audience se tiendra au tribunal de Grenoble le 20 octobre à 14h30. Le verdict du juge est attendu avec impatience.

En cas de victoire des associations dans cette procédure d’urgence, les travaux ne pourront pas démarrer avant l’examen par le juge du recours au fond visant l’annulation définitive de l’autorisation lancé en parallèle par les associations.

Pour Corentin Mele de FNE Haute-Savoie : *« La destruction d’un bois, de zones humides, d’espèces protégées et l’utilisation d’eau de source pour la neige artificielle est incohérent avec les impératifs de sobriété et d’adaptation au changement climatique auxquels nous devons répondre de toute urgence. La sécheresse de cette année, même au coeur des Alpes, nous impose de gérer avec attention et parcimonie la ressource en eau, indispensable à la vie. »*

### UNE FUITE EN AVANT INQUIÉTANTE

Ce projet de retenue est le cinquième pour la seule station de La Clusaz. Il s’inscrit dans le cadre d’une série de projets souhaités par les communes de la vallée de Thônes, comprenant plusieurs retenues collinaires mais aussi l’extension des domaines skiables, la jonction entre les domaines de La Clusaz et du Grand Bornand et la construction de cinq Unités Touristiques Nouvelles en montagne.

Les projets de retenues d’eau se développent de façon inquiétante dans les Alpes. Plus de 40 retenues étaient projetées en 2021 dans les seuls départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Ces projets se développent sans réel débat public et concertation, alors qu’une vision d’ensemble et de long terme est indispensable pour faire face au changement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau.